



Retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014

Faits saillants

- **Plan de quatre ans pour retourner à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.**
- **Le déficit pour l'année financière terminée le 31 mars dernier, originalement projeté à 592 millions \$, est prévu s'établir à 488 millions \$.**
- **Le déficit prévu pour 2010-2011 est de 222 millions \$.**
- **Croissance annuelle moyenne des dépenses prévue à 0,4 % de 2010-2011 à 2013-2014.**
- **Réduction de 10 % de la taille de la fonction publique sur quatre ans, principalement par attrition.**
- **Le taux de la taxe de vente harmonisée passera de 13 % à 15 % le 1^{er} juillet prochain.**
- **Effectif le 1^{er} janvier 2010, et jusqu'à ce que le déficit soit éliminé, la surtaxe sur les revenus imposables dépassant 83 000 \$ est suspendue, mais le taux d'imposition pour les contribuables dont le revenu imposable dépasse 150 000 \$ passe de 17,5 % à 21 %.**
- **Taux d'imposition des petites entreprises abaissé de 0,5 % à 4,5 % le 1^{er} janvier 2011.**
- **Changements au régime de pension des employés de l'état, qui sera financé à 100 % le 31 décembre 2010.**
- **Hypothèses de croissance du PIB réel de 1,9 % en 2010 et de 1,2 % en 2011.**
- **Le ratio dette nette au PIB est prévu culminer à 40,2 % en 2011-2012.**
- **Les besoins d'emprunt sont projetés à 2 milliards \$ en 2010-2011 et à 2,1 milliards \$ en 2011-2012. Dans ce dernier cas, 1,6 milliard \$ sert à refinancer la dette arrivant à échéance.**

Commentaire

Selon le rapport d'un panel d'experts publié en novembre dernier, la province faisait face à un déficit structurel. Si rien n'était fait, le déficit de la province allait atteindre 1,4 milliard \$ en 2012-2013. Le budget présenté aujourd'hui par le ministre des Finances, Graham Steele, comporte des mesures pour rencontrer les défis identifiés dans le rapport et, en fait, pour rétablir l'équilibre budgétaire sur un horizon de quatre ans.

Selon le plan quadriennal, le déficit appréhendé en 2012-2013 de 1,369 milliard \$ est réduit à 187 millions \$. De cette réduction de 1,182 milliard \$, un montant de 247 millions \$ proviendra de la réduction de la masse salariale de la fonction publique, tandis qu'une économie de 168 millions \$ découlera de changements à l'indexation et au financement du régime de pension de la fonction publique (Hausse annuelle garantie des revenus de pension de 1,25 % pour les cinq prochaines années plutôt que l'indexation à l'inflation). Finalement, 499 millions \$ proviendra de mesures de gestion des dépenses.

La principale mesure pour procurer de nouveaux revenus est la hausse de 2 %, à 15 %, de la taxe de vente harmonisée. Pour les ménages dont le revenu est inférieur à 30 000 \$, l'impact de cette hausse sera amoindri par l'instauration d'un crédit d'impôt. De plus, un crédit pour la réduction de la pauvreté est instauré. En outre, la portion provinciale de la taxe de vente sera enlevée sur les vêtements et chaussures pour enfants et certains autres articles. Les personnes âgées qui reçoivent le Supplément de revenu garanti ne paieront plus d'impôt provincial. Lorsqu'on tient compte des crédits, rabais et allègements fiscaux, incluant la diminution du taux d'imposition de la petite entreprise, les nouveaux revenus seront de 248 millions \$ en 2012-2013. Cela inclut un montant net de 35 millions \$ découlant du remplacement de la surtaxe sur les

GROUPE ÉCONOMIE ET STRATÉGIE – 514.879.2529

Stéfane Marion, Économiste en chef et Stratège

Généralités : La Financière Banque Nationale (FBN) est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote des bourses canadiennes. ♦ Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables, toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes. ♦ Résidents du Canada : À l'égard de la distribution du présent rapport au Canada, FBN endosse la responsabilité de son contenu. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport ou pour effectuer une opération, les résidents du Canada doivent communiquer avec leur conseiller en placement FBN. ♦ Résidents des États-Unis : NBF Securities (USA) Corp., un membre du même groupe que FBN, endosse la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des modalités susmentionnées. Les ressortissants des États-Unis qui désirent effectuer des opérations sur l'un ou l'autre des titres dont il est fait mention aux présentes doivent le faire uniquement par l'entremise de NBF Securities (USA) Corp. ♦ Résidents du Royaume-Uni : Eu égard à la distribution du présent rapport aux résidents du Royaume-Uni, FBN a approuvé la présente promotion financière aux fins du paragraphe 21(1) de la loi intitulée Financial Services and Markets Act 2000. FBN, sa société mère, les sociétés faisant partie de la Banque Nationale du Canada ou les membres du même groupe qu'elle et/ou leurs administrateurs, dirigeants et employés peuvent détenir des participations, des positions vendeur ou acheteur à l'égard des titres ou des instruments financiers connexes qui font l'objet du présent rapport, ou ils peuvent avoir détenu de telles participations ou positions. Ces personnes peuvent à tout moment effectuer des ventes et/ou des achats à l'égard des titres ou instruments financiers connexes en question que ce soit à titre de mandataire ou pour leur propre compte. Ils peuvent agir dans le cadre de la création d'un marché pour ces titres ou instruments financiers connexes ou avoir déjà agi à ce titre ou ils peuvent agir à titre de banque d'investissement et/ou de banque commerciale à l'égard de ceux-ci ou avoir déjà agi à ce titre. La valeur des placements peut baisser ou augmenter. Le rendement passé ne se répétera pas nécessairement à l'avenir. Les placements mentionnés dans le présent rapport ne sont pas disponibles aux clients privés. Le présent rapport ne fait pas l'objet ni ne fait partie d'une offre de vente, d'une souscription ou de la sollicitation d'une offre d'acheter ou de souscrire les titres décrits aux présentes. On ne doit pas non plus se fonder sur le présent rapport dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque et il ne sert pas, ni ne servira, de base ou de fondement pour de tels contrats ou engagements. La présente information ne doit être distribuée qu'aux clients non privés du Royaume-Uni au sens des règles de la Financial Services Authority. ♦ Droits d'auteur : Le présent rapport ne peut être reproduit que de soit en totalité ou en partie. Il ne doit pas être distribué ou publié ou faire l'objet d'une mention de quelque manière que ce soit. Aucune mention des informations, des opinions et des conclusions qu'il contient ne peut être faite sans que le consentement écrit préalable de la Financière Banque Nationale n'ait été à chaque fois obtenu.

revenus personnels imposables supérieurs à 83 000 \$ par un taux d'imposition plus élevé pour les revenus imposables dépassant 150 000 \$.

Le ministre des Finances n'avait pas la tâche facile, devant compter avec le déclin naturel de la production de gaz naturel et un prix peu élevé pour la ressource. De plus, ces revenus sont amoindris par la force du huard. On prévoit que malgré la mise en production du site de Deep Panuke en 2011, les revenus tirés de cette ressource iront décroissants.

Les déficits budgétaires cumulés de 2009 à 2013 et les importants investissements effectués par le gouvernement pour soutenir l'économie se répercutent sur la dette nette, laquelle atteindra 40,2 % du PIB en 2011-2012. Cet endettement relativement élevé transparaît sur le poids du service de la dette, lequel est projeté représenter 12,2 % des revenus du gouvernement à la fin du plan quadriennal.

Marc Pinsonneault

Nouvelle-Écosse

Millions \$	Budget	Prévision	Budget	Prévision	Prévision	Prévision
	2009-2010	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Revenus	8,055.0	8,088.5	8,391.0	8,406.0	8,615.9	8,722.6
Recettes fiscales provinciales	3,701.5	3,759.4	4,096.1			
Autres recettes provinciales	1,068.2	1,073.9	1,095.0			
Revenus en provenance du fédéral	3,285.3	3,255.2	3,199.9			
Dépenses nettes	9,094.1	9,010.6	9,044.4	9,163.9	9,205.1	9,140.0
Dépenses des ministères	8,116.0	8,045.2	8,021.9	8,085.5	8,023.2	7,918.8
Crédits d'impôt et rabais	-	-	54.8	73.0	73.0	73.0
Ajustement aux fonds de pension	89.0	93.1	8.4	31.8	65.4	87.7
Service de la dette brute	889.1	872.3	959.2	973.6	1,043.5	1,060.5
Sous total	(1,039.1)	(922.1)	(653.3)	(757.8)	(589.2)	(417.4)
Ajustements de consolidations	90.2	76.1	82.7	31.4	31.4	31.4
Revenus nets des entreprises de la Couronne	356.8	357.6	348.6	356.5	371.1	386.3
Excédent provincial	(592.1)	(488.4)	(222.1)	(370.0)	(186.6)	0.3
Besoin d'emprunt						
Déficit (Excédent) provincial	592.1	488.4	222.1	370.0	186.6	(0.3)
Encaisse affectée aux actifs tangibles	577.1	507.4	460.8	231.0	107.2	(19.0)
Autres besoins d'opérations	467.1	168.6	1,058.5	91.1	(127.8)	(170.3)
Encaisse affectée au remboursement de dette	679.6	679.6	670.7	1,603.9	955.6	999.7
Financement à court terme	(340.0)	-	(500.0)	-	-	-
Autres besoins de financement	(8.1)	(8.8)	83.3	(227.1)	174.3	(144.6)
Besoin d'emprunt total	1,967.8	1,835.2	1,995.4	2,068.9	1,295.9	665.5
Dette directe nette						
solde en début d'exercice	12,323.5	12,323.5	13,319.3	14,002.2	14,603.2	14,897.0
Excédent provincial	592.1	488.4	222.1	370.0	186.6	(0.3)
Variation de la valeur au livre nette, actifs tangibles	577.1	507.4	460.8	231.0	107.2	(19.0)
Solde à la clôture de l'exercice	13,492.7	13,319.3	14,002.2	14,603.2	14,897.0	14,877.7
Pib nominal	34,833	33,831	35,335	36,304	37,232	38,213
Surplus (Déficit) / PIB	-1.7%	-1.4%	-0.6%	-1.0%	-0.5%	0.0%
Dette nette directe / PIB	38.7%	39.4%	39.6%	40.2%	40.0%	38.9%
Service de la dette brute / Recettes totales	11.0%	10.8%	11.4%	11.6%	12.1%	12.2%

Source: Documents budgétaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.